

Rectification foncière d'une propriété bâtie, 17 avenue de la Septième Armée Américaine - Création d'une division en volume

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : L'immeuble bâti sis 17, avenue de la Septième Armée Américaine, cadastré section IS n° 61 et 62 appartient pour partie à la Ville de Besançon et pour partie à M. et Mme GOIZE Daniel.

La Ville est propriétaire de la partie cadastrée section IS n° 61, qui a fait l'objet d'un bail à réhabilitation au profit de HDL, M. et Mme GOIZE Daniel de la partie cadastrée section IS n° 62.

Un des deux appartements de M. et Mme GOIZE empiète pour partie sur la propriété Ville/HDL. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation par le biais d'une division en volume qui permettra d'attribuer précisément à chaque propriétaire les volumes qui lui reviennent.

Les frais de géomètre et d'acte notarié rectificatif seront partagés entre M. et Mme GOIZE et la Ville de Besançon.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette rectification,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.